

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 9 mars 2023, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
40, 10 ^e Avenue (lot 1 605 351) Dossier 2023-00044	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation multifamiliale isolée avec une marge avant de 9,82 m au lieu de 3,72 m égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments adjacents existants.

Deux-Montagnes, le 22 février 2023.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques